



CONSIGNES DE SÉCURITÉ POUR LE RISQUE INONDATION



PAS DE RISQUE

- Renseignez-vous auprès de la Mairie sur le risque inondation (fréquence, exposition),
- Renseignez-vous sur **l'organisation municipale déployée** pour la gestion de la situation (alerte, accueil, etc.)
- Constituez votre kit de sécurité*

SOYEZ VIGILANT

- Suivez les informations sur l'évolution de la situation météo attendue dans les prochaines heures : radios (poste à piles) et autres médias,
- Prévoyez la mise en sécurité de vos véhicules,
- Assurez-vous des conditions de mise en sécurité (montée d'eau rapide) avant la pratique de toute activité aquatique ou de plein air,
- Vérifiez la sécurité des itinéraires à emprunter avant de vous déplacer.

SOYEZ PRUDENT

- Evitez tout déplacement (à pied, en voiture),
- Eloignez-vous des cours d'eau et ne stationnez pas sur les berges ou sur les ponts,
- N'allez chercher vos enfants à l'école, ou à la crèche, que si vous y êtes invités par les chefs d'établissements ou autorités,
- Mettez en sécurité vos véhicules, si ce n'est déjà fait, en évitant d'emprunter les zones submersibles,
- Si vous circulez, ne vous engagez pas sur les voiries inondées (routes, ponts, gués) et respectez la signalisation en place,
- Installez les **protections contre les entrées d'eau** (batardeaux ; fermez portes, fenêtres, soupiraux, aérations, etc.),
- Surélevez vos biens, meubles, électroménager, arrimez les cuves, etc...,
- Vérifiez votre kit de sécurité* et rassemblez vos papiers importants,
- Coupez les alimentations en électricité et en gaz,
- Suivez les consignes de sécurité diffusées par les autorités.

METTEZ-VOUS EN SECURITE

- Conformez-vous aux consignes de sécurité des autorités Mettez-vous en sécurité: rejoignez un lieu sécurisé hors d'eau (refuge habitation, centre d'accueil, etc.),
- N'évacuez que sur ordre des autorités,
- Ne traversez jamais une zone inondée, ne descendez pas dans les sous-sols ou parking souterrain,
- Rejoignez le lieu sécurisé muni de votre kit de sécurité* et de vos papiers importants

CNP Assurances IARD, dénommée sous la marque LA BANQUE POSTALE ASSURANCES IARD - S.A. au capital de 146 952 480 €. Siège social : 4 Promenade Cœur de ville, 92130, Issy-les-Moulineaux. RCS Nanterre 493 253 652. Entreprise régie par le Code des assurances.





- Limitez vos appels téléphoniques,
- N'allez chercher vos enfants à l'école, ou à la crèche que si vous y êtes invités par les chefs d'établissement ou autorités.

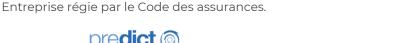
RESTEZ EN SECURITE

- Restez confiné dans le lieu sécurisé (étages, centre d'accueil, etc.),
- Informez-vous de l'évolution de la situation (radio de proximité).

RETOUR A LA NORMALE

- Informez au plus tôt la mairie de votre situation et prenez connaissance des dispositifs d'aide mis à votre disposition,
- Ne consommez pas l'eau du robinet avant avis favorable de la mairie,
- Ne rétablissez l'électricité que si l'installation est sèche,
- Faites l'inventaire des dégâts, photographiez les dommages,
- Déclarez le sinistre au plus tôt à votre assureur,
- Aérez et désinfectez les pièces. Chauffez votre domicile,
- Proposez votre aide en mairie pour le rétablissement de la situation sur la commune.

*Kit de sécurité = lampe torche, radio à piles, des piles de rechange, médicaments indispensables, 1- 2 couvertures, des vêtements, 1-2 bouteilles d'eau





CNP Assurances IARD, dénommée sous la marque LA BANQUE POSTALE ASSURANCES IARD - S.A. au capital de 146 952 480 €. Siège social : 4 Promenade Cœur de ville, 92130, Issy-les-Moulineaux. RCS Nanterre 493 253 652.